DLP 11-2-82922133

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z.I. NORD - B.P. 194 - 21206 BEAUNE CEDEX - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

Bulletin n° 2 - 9 Février 1982 3 Edition "GRANDES CULTURES"

C O L Z A

GROSSE ALTISE : Malgré une évolution sensible des populations larvaires depuis décembre, leur niveau reste le plus souvent inférieur au seuil d'intervention de 2 larves en moyenne par plante sauf dans le JURA où il est parfois nettement dépassé ; dans certaines parcelles nous avons dénombré jusqu'à 5-6 larves par pied.

Il convient donc de réaliser de nouveaux sondages, notamment dans le JURA, sur une cinquantaine de plantes par parcelle, pour apprécier le niveau des populations.

Si un traitement s'avère nécessaire, utiliser un insecticide à base de *parathion éthyl (300 grammes de matière active par hectare)* ou de *parathion méthyl (350 grammes de matière active par hectare)*. Les formulations huileuses améliorent la tenue des produits par temps pluvieux.

RAPPEL : Il est important de ne pas mélanger les oléoparathions et les herbicides et de respecter un délai de 3 semaines entre l'application d'oléoparathion et celle d'un désherbant et inversement.

CHARANCON DU BOURGEON TERMINAL : Les seules régions concernées sont le TONNERROIS et le CHATILLONNAIS.

Nos observations révèlent des populations très variables d'une parcelle à l'autre.

Il convient de profiter des sondages "larves altises" pour estimer les populations de ce ravageur.

En cas de fortes infestations, une intervention peut encore être réalisée en utilisant un *oléoparathion à la dose de 400 grammes de matière active par hectare*.

Toutefois ajoutons que, si un traitement est envisagé, celui-ci devra être effectué dans les meilleurs délais afin qu'il se situe avant la migration des larves vers le coeur de la plante. En effet après cette migration, qui vient d'ailleurs juste de débuter, les produits ne permettent plus la destruction des larves.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté"

G. VARLET

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté" - Le Directeur-Gérant : G. VARLET - Commission Paritaire de Presse N° 527 AD